

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2022

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal du conseil municipal du 26 août 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Intercommunalité

● **Nouveau fonds de concours intercommunal** : M. le Maire explique que la Communauté de Communes Touraine Val de Touraine, dans le cadre du déploiement de sa politique des territoires, a mis en place un nouveau fonds de concours à destination des communes de l'intercommunalité. Ce nouveau fonds de concours dont l'enveloppe prévisionnelle est de 340 000 € est réparti sur les 22 communes de la manière suivante :

- 91 000 € en part fixe (fonds de concours proposé depuis 2017), soit 4 136 € par commune,
- 83 000 € répartis en fonction de la population
- 83 000 € répartis en fonction du mètre linéaire de voirie
- 83 000 € répartis en fonction du potentiel financier

Le montant total annuel alloué à Villeperdue s'élève à 10 895 € ; ce fonds de concours peut se cumuler sur plusieurs années dans la limite du mandat pour toutes dépenses d'investissement initiées à compter du 1^{er} janvier 2021. M. le Maire spécifie que la sollicitation de ce fonds de concours sera étudiée en 2023 sur le projet de réhabilitation de la salle polyvalente.

Services scolaires et périscolaires

● **Point sur l'aménagement des cours de l'école communale et des abords** : M. le Maire présente le plan des aménagements de la cour côté Godinière et François RISETTI explique les détails réalisés à ce jour comme les bacs à fleurs devant la classe 6, afin, à terme, de créer un écran de verdure anti-chaueur, l'installation d'un abri vélo et d'autres aménagements floraux. Les élus saluent l'investissement de l'APE qui a permis l'installation de 4 jeux dans la cour de l'école côté mairie, une boîte à livres sous le préau côté Godinière, une table bois surmontée d'un petit toit est en cours de commande. Il est précisé que l'un des jeux de la cour côté mairie, qui est un jeu musical, génère trop de bruits notamment pendant la sieste des petits, aussi, il va être transformé en jeu mobile afin d'être utilisé à bon escient tant en intérieur qu'en extérieur. Sylvain PLUMÉ dresse le point d'avancement des différents travaux de sécurité aux abords de l'école côté Godinière : les silhouettes signalant la présence d'une école côté Godinière ont donc été posées cet été et les passages piéton dessinés ; les coussins berlinois et les panneaux de zone à 30 km/h sont en cours de pose, ces travaux devraient être terminés d'ici une quinzaine de jours. En aparté, il précise que d'autres panneaux de signalisation de sécurité routière vont être installés dans différents secteurs de la commune notamment rue des Champs Gibert au niveau des chicanes. Le marquage de la place PMR (Personne à Mobilité Réduite) au niveau du carrefour rue des Barons, récemment réaménagé, va être prochainement finalisée.

Budget Finances

● **Economie d'énergie** : M. le Maire fait lecture d'un courrier qui sera adressé semaine prochaine à toutes les associations et à la directrice de l'école faisant état de l'économie d'énergie à initier au vu des coûts exponentiels à venir. Il est prévu 150 % d'augmentation sur le poste électricité et le fioul connaîtra, lui aussi, très certainement une augmentation significative. Ce courrier appelle au concours des acteurs associatifs et

scolaires qui utilisent les infrastructures communales. Ces efforts sont importants pour éviter autant que possible le levier fiscal unique de la taxe foncière car les élus ont bien conscience que dans une année d'inflation, ceci n'est pas souhaitable. Aussi, les élus cherchent à rationaliser les utilisations des salles communales, voire à déplacer le jour d'utilisation de certaines d'entre elles ou de supprimer leurs accès à certains moments. D'autres idées émergeront sans doute en provenance des utilisateurs.

- **Informations FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) :** M. le Maire informe les élus des montants perçus au titre du FPIC soit 27 446 € et de la FCTVA soit 58 480,69 €.

Travaux communaux

- **Point city-stade :** M. le Maire présente le plan de ce projet à venir sur le site de la base de loisirs de la Godinière. Sylvain PLUMÉ affine la présentation du city-stade qui sera entouré d'une piste de courses et précise les aménagements périphériques à savoir des barrières autour des jeux d'enfants qui seront également complétés par de nouvelles structures, une dalle neuve pour la table de ping-pong et le terrain de tennis ravivé entre autres... Le permis d'aménager afférent à ce projet a été déposé le 19 septembre dernier ; ces travaux devraient débiter sur cette fin d'année.

Urbanisme

- **Taxe d'aménagement :** M. le Maire explique une évolution calendaire pour l'adoption des délibérations en matière de taxe d'aménagement. Aussi pour la taxe d'aménagement 2023, les communes doivent délibérer sur leur(s) taux au plus tard au 1^{er} octobre 2022 ; à compter de 2023 pour une application N+1, les communes devront délibérer avant le 1^{er} juillet de chaque année. La commission urbanisme n'ayant pas pu approfondir ce point et le souhait des élus de ne pas alourdir les coûts des administrés en prime, les élus décident de ne pas modifier la part communale de la taxe d'aménagement actuellement de 2,5% sur les zones AU du PLU et de 2% sur les autres zones. Par ailleurs, l'ordonnance du 14 juin 2022 impose le reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement en toute ou partie à la Communauté de Communes mais sans échéance de délibération. Cependant, il est souhaitable de délibérer avant le 31 décembre 2022 sur ce sujet. M. le Maire discutera de ce point également avec ces homologues sur le territoire avant de présenter de nouveau ce point lors d'une prochaine séance.

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :** Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas préempter :
 - sur les parcelles ZE33, ZE125 et A 246 et A 244 pour partie sises rue du Carroi du Vignau dit « pièce des Grands Champs ».

En aparté, les élus discutent de l'intérêt de la commission urbanisme afin de réfléchir sur le potentiel de la commune en terme d'urbanisme et les évolutions possibles du PLU qui date de 20 ans.

SIEIL

- **Eclairage public :** Christian RONDINEAU explique que l'abonnement de certains points de livraison d'électricité ont été revu à la hausse au niveau puissance mais générant un coût inférieur de près de 800 €. Ainsi, l'abonnement de 9 points de livraisons a été modifié. Au vu de l'augmentation notable du contrat électricité annoncé par le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire), les élus s'interrogent sur une baisse du temps d'éclairage public sur la commune. Aussi, après discussion, et après vote à main levée, il est décidé de modifier les horloges d'éclairage public de la sorte :

- Allumage à 6h15 le matin (pas de changement) et extinction à 20h30 pour tout le territoire sauf les nuits du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1^{er} janvier où l'éclairage fonctionnera sans interruption et manifestations exceptionnelles où l'éclairage public pourra être prolongé.

Ces modifications se feront dans le cadre du contrôle des horloges effectués par le SIEIL et donc sans coût supplémentaire pour la commune.

Animations communales

Magali MORIN informe d'un projet de spectacle pyrotechnique type conte de Noël, à l'instar de celui réalisé à l'occasion des 20 ans de la bibliothèque en décembre 2021. Ce spectacle pourrait se dérouler le samedi 26 novembre en soirée en partenariat avec les associations communales afin d'être adossé au marché de Noël organisé par l'association Réveil de Villeperdue le dimanche 27 novembre prochain. Une rencontre avec les associations communales est prévue le 13 octobre et la commission Qualité de Vie Solidarité et Action Sociale se réunira le 14 octobre à ce sujet.

Dates à retenir

- **Réunion avec les associations** **Jeudi 13 octobre** à 19h00 petite salle albizzias
- **Commission Qualité Vie Solidarité et Action sociale** **Vendredi 14 octobre** à 18h30 – mairie
- **Commission communication** **Mardi 8 novembre** à 18h00 – mairie
- **Commémoration 11 novembre** **Vendredi 11 novembre** à 10h15 - mairie
- **Banquet communal** **Vendredi 11 novembre** à 12h30 – salle albizzias
- **Festivités autour du marché de Noël** **Samedi 26 novembre** – infos à venir
- **Exposition photos intercommunales** proposée par le Club photo de Veigné relayée par les bénévoles bibliothèque **Dimanche 27 novembre** – au sein du marché de Noël salle polyvalente **du 28 novembre au 11 décembre** – bibliothèque (infos à venir)
- **Prochains CM** **Lundi 7 novembre** à 19h00 – mairie **Vendredi 9 décembre** à 20h00 - mairie

Divers

- **Point autres réunions :** François RISETTI a participé à une réunion du SAVI (Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre) où a été discuté le budget et présenté le bilan des travaux effectués. Ce syndicat basculera sur la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.
- **Correspondant incendie et secours :** Un décret du 29 juillet dernier stipule qu'à défaut de désignation d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, un correspondant incendie et secours doit être désigné par le Maire parmi les membres du conseil municipal. Sylvain PLUMÉ, 3^{ème} adjoint, est de part ses délégations correspondant incendie et secours, l'arrêté correspondant sera transmis au SDIS d'Indre et Loire (Service Départemental d'Incendie et de Secours).
- **Recensement 2023 :** M. le Maire fait part du recensement de la population qui devra être effectué sur la commune du 19 janvier au 18 février 2023. Françoise DURAND, nommée coordonnatrice pour cette mission, encadrera 2 agents recenseurs. Un recrutement devra être fait fin d'année et une communication transmise par les services de l'INSEE sera diffusée en amont et pendant la période de collecte en parallèle d'une campagne publicitaire nationale.
- **Point développement de la fibre optique :** Christian RONDINEAU informe que la réception de chantier des travaux de la fibre pour lesquels la réfection de voirie a tant tardé, 9 mois de relance et palabres, s'est effectuée le 5 septembre dernier. Il précise qu'une nouvelle tranche entre Villeperdue et Thilouze va démarrer, il a signalé cela aux services intercommunaux qui doivent aussi effectuer des travaux d'assainissement sur ce secteur. M. le Maire fait état de la carte d'avancement des travaux consultable sur <https://www.valdeloirefibre.fr> et stipule que lorsque les foyers de la commune seront raccordables, une réunion publique sera organisée par Val Touraine Numérique.